

# PROGRAMME DE FORMATION

## VAE – AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Intitulé de la formation</b>	Accompagnement VAE Auxiliaire de Puériculture
<b>Certification visée</b>	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
<b>Code RNCP</b>	RNCP35832
<b>Niveau de qualification</b>	Niveau 4 (anciennement niveau IV)
<b>Certificateur</b>	Ministère chargé de la Santé
<b>Durée totale</b>	48 heures d'accompagnement
<b>Modalités</b>	Présentiel
<b>Tarif horaire</b>	35 € HT / heure
<b>Tarif total</b>	1 680 € HT
<b>Lieu de formation</b>	53 Avenue du Général de Gaulle, 97300 Cayenne
<b>Horaires</b>	Lundi au vendredi : 8h30 – 12h30
<b>Rythme</b>	Formation continue
<b>Délai d'accès</b>	Entrée permanente selon places disponibles
<b>Effectif</b>	8 à 12 participants maximum

## 2. PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

### 2.1 Public visé

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, notamment :

- Professionnels exerçant ou ayant exercé auprès d'enfants de 0 à 6 ans
- Aides auxiliaires de puériculture
- Animateurs/animatrices de crèche ou de structures d'accueil petite enfance
- Assistants maternels
- Agents de service en établissement d'accueil du jeune enfant

### 2.2 Prérequis obligatoires

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle (soit 1 607 heures) en rapport direct avec le diplôme visé, de façon continue ou discontinue
- Avoir exercé des activités en lien avec les compétences du référentiel du DEAP
- Être inscrit sur la plateforme France VAE et avoir obtenu la recevabilité de son dossier (Livret 1)

### 2.3 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement personnalisé sera proposé par notre référent handicap pour adapter les modalités pédagogiques et les conditions d'examen si nécessaire. Contact : [accueil@projetproplus.fr](mailto:accueil@projetproplus.fr)

## 3. OBJECTIFS DE LA FORMATION

### 3.1 Objectif général

Permettre au candidat d'obtenir tout ou partie du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) par la valorisation de son expérience professionnelle, conformément aux dispositions de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022.

### 3.2 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les exigences et le fonctionnement de la démarche VAE
- Rédiger le Livret 1 (dossier de recevabilité) de manière complète et conforme
- Analyser et formaliser son expérience professionnelle en lien avec le référentiel du DEAP
- Rédiger le Livret 2 en décrivant ses activités et compétences pour chacun des 10 modules
- Se préparer à l'entretien oral devant le jury de certification

## 4. CONTENU ET PROGRAMME DÉTAILLÉ

### Module 1 : Accompagnement au Livret 1 (8 heures)

Thématique	Contenu détaillé
Présentation de la VAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre législatif et réglementaire de la VAE</li> <li>• Présentation de la plateforme France VAE</li> <li>• Étapes du parcours VAE et calendrier</li> <li>• Rôle de l'accompagnateur et du jury</li> </ul>
Méthodologie Livret 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des attentes du Livret 1</li> <li>• Constitution des pièces justificatives</li> <li>• Rédaction du parcours professionnel</li> <li>• Mise en situation pratique de rédaction</li> </ul>

### Module 2 : Accompagnement au Livret 2 (32 heures)

Thématique	Contenu détaillé
Analyse du référentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du référentiel de compétences du DEAP</li> <li>• Correspondance entre activités professionnelles et blocs de compétences</li> <li>• Identification des situations de travail significatives</li> </ul>
Rédaction des 10 modules	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne</li> <li>• Module 2 : Apprécier l'état clinique de l'enfant</li> <li>• Module 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant</li> <li>• Module 4 : Ergonomie</li> <li>• Module 5 : Relation et communication avec les familles et les professionnels</li> <li>• Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers</li> <li>• Module 7 : Transmissions des informations</li> <li>• Module 8 : Organisation du travail</li> <li>• Module 9 : Traitement des informations</li> <li>• Module 10 : Connaissance des structures d'accueil</li> </ul>
Méthodologie rédactionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques d'analyse réflexive de sa pratique</li> <li>• Structuration des descriptions d'activités</li> <li>• Utilisation du vocabulaire professionnel adapté</li> <li>• Ateliers d'écriture individualisés</li> </ul>
Mise en stage (recommandé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage d'observation en milieu hospitalier (maternité, pédiatrie)</li> <li>• Découverte de la prise en charge des soins des enfants</li> <li>• Complément d'expérience pour les modules 1, 2, 3 et 6</li> <li>• Groupe de parole réflexif post-stage</li> </ul>

### Module 3 : Préparation à l'oral et bilan (8 heures)

Thématique	Contenu détaillé
Préparation à l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du déroulement de l'entretien avec le jury</li> <li>• Techniques de communication orale</li> <li>• Gestion du stress et posture professionnelle</li> <li>• Mise en situation et simulation d'entretien</li> </ul>
Bilan de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relecture finale du Livret 2</li> <li>• Vérification de la conformité du dossier</li> <li>• Bilan individuel et collectif</li> <li>• Évaluation de satisfaction</li> </ul>

## 5. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

### 5.1 Moyens pédagogiques

- Accompagnement individualisé et personnalisé
- Ateliers d'écriture en groupe restreint
- Groupes de parole réflexifs sur les retours d'expériences professionnelles
- Mise en stage d'observation (fortement recommandé)
- Supports pédagogiques : référentiel DEAP, guide de rédaction, exemples de Livrets 2
- Simulations d'entretien devant jury

### 5.2 Moyens techniques

- Salle de formation équipée (tables, chaises, climatisation)
- Vidéoprojecteur et écran
- Paperboard et matériel de visualisation
- Postes informatiques disponibles (ou apport du PC personnel recommandé)

## 6. ENCADREMENT

L'accompagnement est assuré par une formatrice cadre de santé puéricultrice, disposant d'une expérience professionnelle de plus de 30 ans dans le domaine de la puériculture et de l'accompagnement VAE.

## 7. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

### 7.1 Évaluation des acquis

- Évaluation diagnostique en début de formation (positionnement)
- Évaluations formatives continues : relecture et correction des productions écrites
- Évaluation finale : validation de la complétude du Livret 2 avant dépôt

### 7.2 Modalités de suivi

- Signature de feuilles d'émargement par demi-journée (stagiaire et formateur)
- Attestation de présence
- La participation à l'ensemble des modules de l'accompagnement est obligatoire

### 7.3 Sanction de la formation

- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation
- Certification visée : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) – RNCP35832

## 8. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

### 8.1 Procédure d'inscription

1. S'inscrire sur la plateforme France VAE (<https://vae.gouv.fr>) et sélectionner la certification DEAP
2. Constituer le dossier de recevabilité (Livret 1) avec les justificatifs d'expérience
3. Obtenir la notification de recevabilité de l'organisme certificateur
4. Contacter Projet Pro Plus pour s'inscrire à l'accompagnement VAE
5. Entretien de positionnement et signature du contrat de formation

### 8.2 Délais d'accès

L'entrée en formation est possible tout au long de l'année, selon les places disponibles. Le délai moyen entre la demande et le début de l'accompagnement est de 2 à 4 semaines, sous réserve de la recevabilité du dossier France VAE.

## 9. DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET SUITES DE PARCOURS

### 9.1 Débouchés professionnels

En cas de validation totale, le candidat est titulaire du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture. Il peut exercer dans les structures suivantes :

- Établissements hospitaliers publics et privés (services de maternité, néonatalogie, pédiatrie)
- Crèches collectives (municipales, départementales, privées, d'entreprise)
- Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Pouponnières et maisons d'enfants à caractère social
- Structures d'accueil de la petite enfance (halte-garderie, multi-accueil)

En cas de validation partielle, le candidat pourra suivre les modules non validés en formation continue et se présenter à nouveau devant le jury certificateur de la DJSCS.

### 9.2 Suites de parcours

- Préparation au concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- Après 3 années d'exercice professionnel : accès au concours d'infirmier par la voie professionnelle
- Évolution vers des fonctions d'encadrement dans le secteur de la petite enfance

## 10. INDICATEURS DE RÉSULTATS

*Données mises à jour annuellement et disponibles sur notre site internet.*

Indicateur	Résultat
Nombre de candidats accompagnés	11
Taux de validation totale	0
Taux de validation partielle	0
Taux de satisfaction des stagiaires	100%

## 11. CONTACT ET INFORMATIONS

<b>Organisme</b>	PROJET PRO PLUS
<b>N° d'agrément</b>	96 973 028 897
<b>Adresse Matoury</b>	16 Rue des Balourous, Lot Copaya 2, 97351 Matoury
<b>Téléphone</b>	05 94 28 44 35 / 06 94 23 46 65
<b>Email</b>	accueil@projetproplus.fr
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.projetproplus.fr">www.projetproplus.fr</a>
<b>Référent handicap</b>	Contact : accueil@projetproplus.fr

*Document mis à jour le : Janvier 2025*